



Appel à candidatures

CHARGÉ DE MISSION MILIEUX AQUATIQUES

au Parc national de Guadeloupe

Emploi proposé

Résidence administrative : Siège du PNG à Montéran - Saint-Claude

Position administrative : Poste à temps plein de catégorie B, ouvert aux agents titulaires de la fonction publique de l'État ou de la fonction publique territoriale, par voie de mutation ou de détachement sur le corps des techniciens de l'environnement (TE) et à défaut, aux agents contractuels (Art. L.332-2-2°b).

Modalité et durée de l'engagement : mutation ou détachement sur corps ou position normale d'activité (fonctionnaires de l'État relevant d'un autre ministère que celui de l'Écologie) de 3 ans renouvelable, (une fois pour les contractuels).

Date de prise de poste souhaitée : 1^{er} février 2025

Rattachement hiérarchique : Responsable du service patrimoines (PAT)

Contexte et cadre général du poste

Le Parc national de la Guadeloupe est un établissement public qui couvre des espaces protégés parmi les plus riches et les plus emblématiques de la Guadeloupe. Septième parc national français, premier en milieu tropical, il a été créé par décret n°89-144 du 20 février 1989, et profondément réformé par le décret n°2009-614 du 3 juin 2009, en accordant une place majeure aux élus locaux et à leurs territoires en transition.

A ce jour, le Parc national de la Guadeloupe regroupe les espaces suivants :

Un cœur de parc (zone de protection maximale) de 21 000 hectares, soit :

- 17 300 ha du massif forestier de la Basse-Terre
- 3 200 ha dans le Grand Cul-de-Sac marin
- les parties terrestres des îlets Kahouanne et Tête-à-l'Anglais, Fajou, Christophe, Labiche, Carénage
- les marais Choisy et Lambis, la Pointe de la Grand Rivière à Goyaves
- les parties terrestres et marines des îlets Pigeon.

Une aire maritime adjacente de 130 000 hectares.

Une aire d'adhésion réunissant les 21 communes de la Guadeloupe qui entretiennent des liens écologiques avec les cœurs du Parc.

Depuis l'arrêté préfectoral du 3 mars 2015, ces communes peuvent adhérer à la charte de territoire, devenant ainsi « communes du Parc national ». Ce partenariat leur permet de bénéficier de l'expertise, de la valorisation, de l'accompagnement technique, des financements et de l'animation du Parc national. La charte fait l'objet d'une échéance triennale à compter de sa date d'approbation ou de sa révision.

A ce jour 20 des 21 communes de l'aire optimale d'adhésion, adhèrent à la charte.

Depuis 1992 la Guadeloupe est reconnue par l'UNESCO comme réserve mondiale de la biosphère. Ce programme des nations unies est basé sur une nouvelle approche des relations homme-nature visant à concilier une meilleure connaissance des écosystèmes et de la biodiversité du territoire afin de mieux les protéger dans le but de pouvoir les transmettre en bon état aux générations futures tout en permettant aux générations actuelles d'en tirer des ressources leur permettant d'asseoir un développement local respectueux des besoins économiques, sociaux et tenant compte des particularités culturelles de leur territoire.

En Guadeloupe, c'est le Parc national qui porte la réserve de biosphère. Cette reconnaissance est accordée pour une durée de 10 ans. La réserve de biosphère de l'Archipel Guadeloupe a été renouvelée par l'UNESCO pour une nouvelle période de 10 ans.

Le Grand Cul-de-Sac marin a en outre été inscrit à la convention de RAMSAR relative à la protection des zones humides d'importance internationale depuis le 8 décembre 1993 et couvre une superficie de 24 150 ha dont 6 250 ha pour la partie terrestre.

Le Parc est signataire de la Charte Européenne du tourisme durable dans les espaces protégés depuis 2006. Ce label a été renouvelé en 2018 pour une période de 5 ans.

En novembre 2014, le Parc national a été lauréat de la liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (UICN). Il s'agit d'une reconnaissance internationale de la qualité de la gestion et de la conservation de la diversité remarquable de la faune et de la flore ainsi que de la gouvernance du Parc national de la Guadeloupe. Le Parc national de la Guadeloupe a été réévalué en 2018. Il a conservé ce label qui a été reconduit pour une nouvelle période de 5 ans.

Le Parc national de la Guadeloupe favorise l'écotourisme en attribuant la marque des parcs nationaux de France : « Esprit Parc ». Déposée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en 2014, la marque est attribuée à des prestataires et producteurs locaux qui se sont engagés à exercer leurs activités dans une démarche de respect et de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la Guadeloupe.

Environnement du poste – Contexte et description du service

Le Parc national couvre aujourd'hui des espaces protégés parmi les milieux les plus riches et emblématiques de la Guadeloupe, et plus largement de la Caraïbe.

Le Parc national de la Guadeloupe dispose de trois instances : le Conseil d'Administration, le Conseil économique et social, et le Conseil scientifique. Le poste est en lien étroit avec le Conseil Scientifique qui comprend 30 membres, dont 21 membres titulaires et 9 membres associés, nommés pour 6 ans. Il est composé de personnalités qualifiées dans les compétences suivantes : sciences naturelles et ingénieries, sciences humaines et sociales, naturalistes.

Le Conseil Scientifique assiste le Conseil d'administration et le Directeur de l'établissement public dans l'exercice de leurs attributions et dans ses diverses activités de gestion du territoire ainsi que dans la définition et la mise en œuvre de la politique scientifique de l'établissement. Il émet des avis sur les activités ou travaux susceptibles d'impacter les cœurs de Parc. Il veille à la cohérence des différents projets de recherche et conseille l'Établissement sur Les projets scientifiques et les actions de gestion.

Il émet des avis sur les activités ou travaux susceptibles d'impacter les cœurs de Parc. Il veille à la cohérence des différents projets de recherche et valide les protocoles et bases de données initiés par le Parc. Il se réunit 2 à trois fois par an. Des réunions de bureau et des groupes de travail spécifiques rythment les travaux de l'année.

Le Conseil économique social et culturel joue un rôle similaire sur ses thématiques.

Le Conseil économique social et culturel et le Conseil Scientifique se réunissent 2 à trois fois par an. Des réunions de bureau et des groupes de travail spécifiques rythment les travaux de l'année.

Le poste de Chargé de mission Milieux aquatiques s'intègre au service Patrimoines naturel, paysager et culturel qui s'articule autour des thématiques « patrimoines et biodiversité ».

Au sein de l'Établissement, il existe une grande diversité de métiers et d'origines professionnelles, à l'image de la diversité des milieux concernés par le Parc. Répartis sur 3 sites principaux dans différentes communes, les agents du PNG utilisent au quotidien l'outil informatique.

Missions

Placé sous l'autorité du Chef de service Patrimoines, le chargé de mission « Milieux aquatiques » participera pour les milieux concernés et espèces associées, au suivi de la politique de connaissance et la préservation des patrimoines naturels, paysagers et culturels, conformément aux objectifs et actions de la charte de territoire pilotée par le Parc. Il contribue à la stratégie scientifique et à la valorisation des résultats en lien avec le département communication, accueil et animation ainsi que le service systèmes d'information.

Activités principales récurrentes du poste :

Au titre de ses missions, le chargé de mission « milieux aquatiques » participe d'une part, à la mise en œuvre du Contrat d'Objectif et de Performance (COP) et d'autre part aux fiches actions de la charte de territoire du Parc en lien avec les techniciens du développement local. À cet effet, il :

Développe la connaissance des espèces, des milieux naturels et paysages :

- Élabore et met en œuvre en liaison avec les managers du Département Patrimoines et appui aux territoires et du Pôle Terrestre ou Marin, des « protocoles d'étude et de suivi de la biodiversité en milieux aquatiques » du Parc national.
- Participe à l'actualisation et la mise en œuvre de la stratégie scientifique pour le milieu aquatique et la biodiversité associée
- Formalise, planifie et participe aux dispositifs de suivi (inventaires de milieux naturels et d'espèces aquatiques)
- Réalise ou participe à des études des milieux naturels en lien avec des organismes de recherche ou en interne,
- Forme les agents de terrain aux inventaires, au suivi scientifique ainsi qu'à la reconnaissance des espèces ou aux connaissances naturalistes selon les protocoles en vigueur au parc pour le milieu aquatique,
- Analyse les résultats et rédige des synthèses,
- Prépare et suit les études et travaux scientifiques commandés à des prestataires, ou en partenariat avec des organismes de recherche pour le milieu aquatique et leur biodiversité associée
- Participe à l'analyse, la sélection et le suivi des appels à projets pour ce qui concerne les milieux aquatiques

Anime la surveillance écologique, met en œuvre les actions de conservation, restauration, gestion :

- Coordonne et valide les études/actions/suivis nécessaires aux actions de restauration avec les correspondants thématiques du conseil scientifique et experts pour le milieu aquatique et la biodiversité associée,
- Participe avec l'organisme compétent au suivi de la qualité écologique aquatique et la biodiversité associée,

- Anime (le cas échéant) les GT internes et participe aux GT inter-parcs relatifs aux milieux aquatiques,
- Surveille l'équilibre entre les espèces, habitats et les activités humaines. Analyse leurs impacts,
- Assure le suivi des travaux de restauration et de gestion des milieux aquatiques,
- Assure le suivi des actions de conservation pour le milieu aquatique et la biodiversité associée,
- Participe à l'élaboration et donne un avis sur les plans de gestion des espaces de cœur de parc national ou en aire d'adhésion dans le cadre de la GEMAPI,
- Prépare les autorisations et les avis sur les prélèvements et travaux à vocation scientifique,
- Apporte son expertise sur les avis et autorisations en fonction des besoins rapportés par les services et pôles chargés de l'instruction.

Diffuse, communique et valorise les données :

- Alimente les bases de données et les travaux cartographiques simples en relation avec le SIG,
- Valorise les productions, les connaissances et résultats acquis sur les milieux aquatiques et travaille avec le département communication et les pôles sur les besoins de vulgarisation scientifique,
- Peut être amené à rédiger, en collaboration avec des universitaires, des articles ou publications sur les travaux menés.

A la demande de son manager, l'agent peut être amené à effectuer toute autre tâche, nécessaire et compatible avec ses fonctions, relevant du service.

Spécificité du poste :

Pédagogie de l'environnement :

Il participe à l'animation avec les différents publics dans le cadre des manifestations organisées par le Parc (visites, salons, stands....) et en interne à l'établissement.

S'il est assermenté et commissionné, l'agent participera aux missions de police transversales (inter parc ou inter services), minimum 15 jours par an.

Conditions d'exercice du service :

Le travail du week-end, des jours fériés et chômés statutairement prévu sera inscrit au planning mensuel.

L'agent sera commissionné, assermenté « porteur d'arme ».

Pour l'exercice de ses missions, l'agent doit être vacciné contre la leptospirose ou transmettre une décharge à l'administration.

L'agent doit être ou sera formé à la conduite de chantiers de pêche à l'électricité.

L'agent dispose des moyens bureautiques, informatiques, téléphoniques, des moyens de déplacements (véhicules de service) ainsi que d'autres moyens techniques nécessaires à sa mission. Il doit être titulaire du permis B.

Le recrutement est soumis à la réussite des tests psychotechniques pour les corps ou statuts autres que ceux du corps de l'environnement.

COMPÉTENCES

	N	D
Connaissances	■	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bonne connaissance en ichtyologie, et macro-crustacés, des cours d'eau des Antilles, en hydrologie, dynamique fluviale et physico-chimie de l'eau. ■ Connaissance des milieux tropicaux et notamment des Antilles. ■ Capacité et méthode de conduite des projets, à appliquer et réviser des protocoles. ■ Maîtrise des techniques d'inventaires et de prélèvements de la faune et la flore aquatiques. ■ Maîtrise des textes juridiques relatifs à la loi sur l'eau. ■ Notions de biostatistiques. ■ Qualification port d'arme/ Commissionnement inspecteur de l'environnement, eau et nature ■ Réglementations liées aux réserves naturelles, sites, bruit, air, déchets, publicité, loi sur l'eau, circulation des véhicules terrestres en espaces naturels, code forestier, conservatoire du littoral et des espaces lacustres ■ Maîtrise des outils informatiques (Open Office, bases de données et notions de SIG et GPS...) ■ Langues : Anglais lu et écrit, créole
Savoirs-Faire	■	<ul style="list-style-type: none"> ■ Autonomie et sens de l'initiative. ■ Aisance rédactionnelle. ■ Sens de l'analyse et de la synthèse. ■ Bonne condition physique qu'implique l'évolution en forêt tropicale humide et en rivière.
Savoirs-être	■	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sens de l'organisation ■ Aisance à communiquer par écrit ou par oral, à informer, synthétiser et rendre compte, à s'exprimer en public ■ Esprit d'initiative et d'autonomie ■ Aptitude et goût pour le travail en équipe, l'encadrement, le sens des relations humaines et la prise de décisions. ■ Fort intérêt naturaliste et goût pour la Science. ■ Adaptabilité relationnelle interne et externe (contact avec le public et notamment avec les partenaires scientifiques) ■ Polyvalence et souplesse. ■ Aptitude de travail en équipe.

**N Compétences nécessaires*

**D Compétences à développer*

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Envoyer une lettre de motivation et curriculum vitae par voie électronique (sujet : RECRUTEMENT CHARGE DE MISSION « MILIEUX AQUATIQUES »)

A l'attention de Mme Leslie VÉRÉPLA, directrice par intérim du PNG :

Courriel à :

maitena.jean@guadeloupe-parcnational.fr
agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

Date limite de dépôt des candidatures : **17/01/25**

Prise de poste souhaitée : **1er février 2025**

MODE DE SÉLECTION

- Présélection sur dossier.
- Entretien avec un jury en direct ou par visioconférence

LOCALISATION

Poste basé à Siège du PNG à Montéran - Saint-Claude - Guadeloupe.

CONTACTS

Pour les contacts administratifs :

Unité des Ressources Humaines.

agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

0590 41 55 33 / 0590 41 55 36

Informations sur le Parc national de la Guadeloupe

Tél. 0590 41 55 55

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr>

<http://www.parcsnationaux.fr>

Les lignes directrices de gestion de la mobilité du PNG :

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/offres-demploi-stages/lignes-directrices-de-gestion-relatives-la-mobilite>